Ministère de la Culture et de la Communication

Communiqué de presse

Réaction de Fleur Pellerin aux attaques dont a fait l'objet l'œuvre *Exhibit B* de Brett Bailey





Contact presse

Délégation à l'information et à la communication 01 40 15 38 80 service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

https://twitter.com/MinistereCC

La présentation de l'œuvre *Exhibit B* de l'artiste sud-africain Brett Bailey au TGP et au 104 dans les jours prochains, a suscité des demandes d'interdiction ainsi que diverses menaces.

Ce spectacle, qui entend dénoncer sans ambigüité ce que le racisme a produit de pire par une représentation de tableaux incarnés, a été vu dans plusieurs villes européennes, à Avignon et au 104 en 2013, ou encore tout récemment à Poitiers, sans qu'aucun incident ne trouble sa programmation ni sa découverte par des spectateurs ayant librement choisi d'y assister. La Ligue des droits de l'Homme, le Mrap, la Licra, l'Observatoire de la liberté de création, le Syndeac et de nombreuses organisations ont pris avec justesse et responsabilité la défense de ce spectacle, pour inviter au débat et non à la censure.

J'apporte tout mon soutien à l'artiste Brett Bailey ainsi qu'aux directeurs qui ont choisi de programmer cette œuvre, Jean Bellorini au Théâtre Gérard-Philipe à Saint-Denis et José-Manuel Gonçalvès au 104 à Paris.

Je réaffirme avec force les principes fondamentaux de liberté de création et de programmation qui sont la fierté de notre Nation. Le fait de devoir rappeler ces principes dans la contingence, alors qu'ils sont des absolus de la République, donne sens et urgence au projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine que je présenterai devant le Parlement en 2015.

Il n'est en effet de mission plus pressante pour les représentants du peuple que de défendre les droits et libertés qui fondent notre démocratie : garantie de la liberté de création et d'expression, respect de la diversité culturelle et lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; garantie de la liberté des pratiques culturelles de chaque citoyen et de l'égal accès de tous aux fruits de la création.

J'entends rappeler aussi la confiance que place l'Etat dans les personnalités auxquelles il confie le soin de diriger ses institutions culturelles.

La France s'est toujours enorgueillie de défendre les artistes et les œuvres, d'être une terre d'accueil et de liberté pour les créateurs du monde entier. Nous devons aujourd'hui nous montrer dignes de l'héritage de tous ceux qui se sont battus au nom de cette liberté.

Je condamne donc fermement ces tentatives d'intimidation ou de censure, car elles reposent sur des amalgames et des formes d'intolérance qui n'ont pas droit de cité dans notre République.

Paris, le 26 novembre 2014